



MINISTERE DES TRANSPORTS

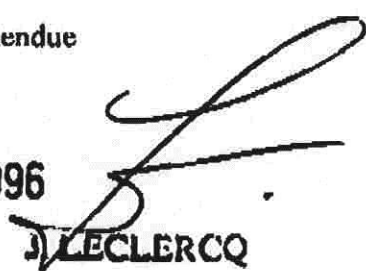
Sous-Direction de la Réglementation technique
des Véhicules

ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE

COMMUNICATION CONCERNANT L'HOMOLOGATION D'UN TYPE DE LAMPE A INCANDESCENCE EN APPLICATION DU REGLEMENT 37 R 03

Numéro d'homologation : 2H8

Extension : 1

- 1 - Lampes : - catégorie : R10W
- tension nominale : 24 Volts
- puissance maximale : 10 Watts
- 2 - Marque de fabrique ou de commerce : NARVA
- 3 - Nom et adresse du fabricant : SHINING BLICK ENTERPRISE Co Ltd
Mailing Box 5.409 Taipei TAIWAN (ROC)
- 4 - Nom et adresse du mandataire du fabricant : CASTEELS FRANCE
26, Rue Petit - 92110 CLICHY (FRANCE)
- 5 - Présenté à l'homologation le : 19 Septembre 1995
- 6 - Service technique chargé des essais d'homologation :
UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE
- 7 - Date du procès-verbal d'essai : 4 Octobre 1995
- 8 - Numéro du procès-verbal d'essai de base : 95/6834
- 9 - L'homologation est étendue
- 10 - Lieu : PARIS
- 11 - Date : 03 MAI 1996
- 12 - Signature 
J. LECLERCQ
- 13 - La liste des documents déposés au Service Administratif qui a délivré l'homologation est annexée à la présente communication. Ces documents peuvent être obtenus sur demande.

Motif de l'extension :

- rajout de la marque commerciale : NARVA

Contenu minimum de la marque d'homologation : E2 2H8